

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 AVRIL 2013

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Dématérialisation des  
relations entre la Ville et la  
Trésorerie Principale**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 15 avril 2013  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 15 avril 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 avril 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 11 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 avril deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT\*, Monsieur CHARREAU\*, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur STUCKERT (uniquement pour les dossiers 13 B 00, 13 B 01, le procès-verbal de la séance du 14 février 2013, le compte-rendu des actes administratifs et le dossier 13 B 02)

\*Monsieur CHARREAU (sauf pour les dossiers 13 B 00, 13 B 01, le procès-verbal de la séance du 14 février 2013 et le compte rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur LAMY  
Madame KARCHI-SAADY à Madame TÉA  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU  
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Monsieur RAVEL

**N° DE DOSSIER** : 13 B 14

**OBJET** : DÉMATÉRIALISATION DES RELATIONS ENTRE LA VILLE ET LA TRÉSORERIE PRINCIPALE

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville et la Trésorerie Principale de Saint-Germain-en-Laye échangent quotidiennement des documents permettant de mettre en exécution le budget de la Ville.

Ces opérations nécessitent la production d'une quantité importante de papier sous forme de titres, de mandats et de bordereaux. L'ensemble des marchés publics signés par la Ville sont également transmis à la Trésorerie ainsi que tous les documents justificatifs permettant au Trésorier d'effectuer les opérations de contrôles réglementaires des finances locales.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) met gratuitement à disposition une plateforme de dématérialisation de ces échanges entre les Villes et les Trésoreries Principales.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, la Ville est en cours d'acquisition d'un logiciel de dématérialisation de l'ensemble de ses documents budgétaires et comptables.

La dématérialisation des échanges entre la Ville et la Trésorerie Principale s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'Environnement grâce aux diminutions significatives de consommation de papier et de carburant qui sont attendues. Elle s'inscrit également dans la volonté d'accélérer et de fluidifier les échanges entre les deux institutions et de valoriser les fonctions d'analyse et de contrôle à celles de saisie.

Une convention de partenariat entre la Ville et la Trésorerie Principale doit fixer les nouvelles modalités de travail entre les deux institutions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place d'une convention de partenariat entre la Ville et la Trésorerie Principale de Saint-Germain-en-Laye
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la mise en place d'une convention de partenariat entre la Ville et la Trésorerie Principale de Saint-Germain-en-Laye,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines